



**RÈGLEMENT RELATIF À L'ARTICLE 116 DE L.A.U. # 476 ET SES AMENDEMENTS
ADOPTÉ LE 6 AVRIL 2001**

N° de règlement	Objet	Date d'adoption
476-1	Amendement du règlement 476 pour la définition de l'ensemble intégré d'habitation	19 janvier 2007

**RÈGLEMENT DE RÉGIE INNTERNE RELATIF À L'APPLICATION DES RÉGLEMENTS
D'URBANISME # 477 ET SES AMENDEMENTS
ADOPTÉ LE 6 AVRIL 2001**

N° de règlement	Objet	Date d'adoption
490	Modifie les articles 2.6.1 à 2.6.7	1 ^{er} février 2002
522	Ajoute une condition à la délivrance d'une permis de construction relatif à une installation sanitaire	2 mai 2003
524	Abroge le règlement 490 et modifie les articles 2.6.1 à 2.6.7, la tarification des permis	4 juillet 2003

**RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 480
ADOPTÉ LE 6 AVRIL 2001**

**RÈGLEMENT DE ZONAGE # 481 ET SES AMENDEMENTS
ADOPTÉ LE 6 AVRIL 2001**

N° de règlement	Objet	Date d'adoption
481	Grille des spécifications	6 avril 2001
481-1	Modifie les normes relatives aux quais	19 mai 2006
481-2	Modifie la grille des usages et des normes de la zone 101, afin de permettre l'installation d'équipements de télécommunication	18 août 2006
481-3	Modifie la grille des usages et des normes de la zone 091, afin d'y ajouter une nouvelle disposition à la section «remarque»	16 juin 2006
481-4	Modifie la grille des usages et des normes de la zone 096, afin d'y ajouter les usages de commerce artériel léger et lourd et communautaire de services publics	16 juin 2006
481-5	Crée une nouvelle zone à même la zone 014-H avec dispositions applicables et ajoute une disposition relative aux accès pour la zone 059-R	15 décembre 2006
533	Modifie le limites des zones 041 et 042	5 décembre 2003
554	Modifie la grille des spécifications de la zone 067 pour permettre l'exploitation d'un commerce de détail, de service ou mixte	19 mars 2004
557	Modifie la limite de la zone 086 pour ajouter l'usage récréo-touristique (hébergement léger)	16 avril 2004
570	Modifie l'article 6.1.2.8 et la grille des usages et des normes, zone 092 (secteur Lac St-Denis) pour diminuer les superficies et autoriser les projets intégrés.	

**RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION # 482
ADOPTÉ LE 6 AVRIL 2001**